

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
27/12/2016

Dossier complet le
27/12/2016

N° d'enregistrement
2016-ARA-DP-00265

1. Intitulé du projet

Parc d'activités économiques communautaire du Barrot - Rosières (07260)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pascal TERRASSE

RCS / SIRET

25070037400011

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33°	Surface SHON : T1a - SHON = 1,42 hectare. T1b - SHON = 0,39 hectare.
6° d	Soit une SHON totale de 1,81 hectares. Les voies d'accès de la zone d'activités ont une longueur de 535 mètres. largeur des voies sens unique : 3,5m, et voies double sens : 5,00m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à l'aménagement d'une zone d'activité sur la commune de Rosières (07) : la PAEC du Barrot. Sa superficie globale est de 5 hectares.

Il existe déjà quelques entreprises dans l'emprise de la future zone d'activité.

L'aménagement de la ZA du Barrot est envisagé en plusieurs tranches :

- les tranches T1a et T1b, d'une emprise de 2,52 hectares - courant 2017.
- la tranche T3, d'une emprise de 1,82 hectare, dont le foncier n'est pas propriété de la communauté de commune, donc non défini dans le temps.
- la tranche T2, d'une emprise de 0,66 hectare, dont le foncier n'est pas propriété de la communauté de commune, donc non défini dans le temps.

CE FORMULAIRE NE PORTE QUE SUR L'AMENAGEMENT DES TRANCHES T1a et T1b.

De plus amples caractéristiques du projet sont mises dans un document annexe à ce formulaire.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet va permettre la création d'une zone d'activités afin de proposer du foncier économique aux entreprises et renforcer l'attractivité du territoire, grâce au pôle artisanal qui permettra le maintien des entreprises locales et le développement d'activités pourvoyeuses d'emplois.

Cette zone va se composer de 12 lots (Tranche T1a et T1b).

La communauté de communes a intégré ce projet dans sa réflexion et modification du POS en cours (mis en annexe de ce document).

Le projet répond aux besoins de développement des entreprises notamment locales (une douzaine aujourd'hui), tout en étant attentif à préserver l'environnement et la biodiversité, avec le maintien d'un corridor écologique régional et l'intégration, dans la phase PROJET, des principes d'aménagement paysagers (parti d'aménagements paysagers) proposés par l'étude APS PAYSAGE, étude paysagère commandée par la communauté de communes, annexée à ce formulaire

De ce fait, le projet s'intégrera pleinement aux caractéristiques naturelles du site.

Le futur parc d'activités du Barrot à Rosières, à vocation artisanale, participe à un aménagement équilibré des activités économiques sur le territoire communautaire et au renforcement des pôles d'activités existants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'aménagement de la zone d'activité va nécessiter des travaux :

- de terrassement (pour la réalisation des voies d'accès, des fossés et bassins pluviaux, des bâtiments) ;
- de mise en oeuvre de réseaux (eau potable, électricité, télécom, ...) ;
- de mise en oeuvre de bordures ;
- de réalisation d'enrobé et divers revêtement ; marquage au sol ; ... (liste non exhaustive).

Les entreprises titulaires du marché des travaux seront responsabilisées au respect du contexte naturel du site, des préconisations (interdiction de rejet dans le milieu naturel, entretien des engins sur des zones étanches, limitation des emprises de terrassement et débroussaillage,) seront définies dans les pièces du marché (Cahier des Clauses Techniques Particulière).

De plus, les mesures d'accompagnement lors de la phase chantier définies dans le Dossier Loi sur Eau seront annexées au Dossier de Consultation des Entreprises.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cette zone va générer quelques flux de travailleurs ainsi que de clients. La vocation artisanale de la zone d'activité limite les transits de véhicules (voitures, poids lourds, ...).

Nombre de véhicules maximum estimé pour ce secteur artisanale : 150 véhicules. La zone d'activité est en bordure de la RD104, générant un flux routier de 7000 véhicules jour (données 2012).

Le permis d'aménager et son règlement établira les caractéristiques des limites de lot, les dispositions constructives applicables, les caractéristiques des ouvrages....

L'impact du projet a été pris en compte par le maître d'ouvrage et des diverses mesures ont été prises afin de minimiser les effets de ce parc d'activités sur l'environnement :

- plantations assurées par la collectivité et prise en charge de la gestion des espaces verts
- entretien des noues et du bassin
- mise en place de clôtures en façades de lots
- mise en place d'un point collecte des déchets
- suivi des autorisations de construire conformes au règlement et au cahier des charges de cession des terrains

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à déclaration au titre de rubrique 2.1.5. 0. des articles L-214-1 à 6 du code de l'Environnement.

Le dossier loi sur l'eau est prêt à être déposé. Il a été établi en concertation avec le service instructeur.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen de cas par cas au titre des rubriques 6d et 33 de l'annexe de l'article R122-2 du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface brute du terrain, y compris voiries	2,52 hectares
Surface aménageable au droit de l'ensemble des lots	1,81 hectare
Linéaire de voiries de desserte créé	535 mètres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le Barrot - Le Devès
07260 Rosières

Coordonnées géographiques¹

Long. 44 ° 49 ' 08 " 94

Lat. 4 ° 27 ' 42 " 97

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

La réalisation des tranches T1a et T1b est incluse dans un programme général d'une zone d'activité de 5 hectares.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, les terrains sont occupés de landes en friche.

Le projet se situe en zone classée 3NA au POS de ROSIERES, soit à vocation économique

La zone 3NA du POS sera modifiée pour permettre un phasage de l'aménagement en tranches.

La vocation de ce nouvel espace économique sera exclusivement destinée à l'accueil d'entreprises artisanales, excluant les activités purement commerciales.

L'ambition de la Communauté est de réduire la surconsommation d'espaces en incitant les entreprises à mutualiser leurs équipements.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan d'Occupation des Sols, approuvé en mars 1999 en cours de modification

Plan Local d'Urbanisme intercommunal en cours d'élaboration.

Le projet est inclus dans le zonage 3NA, NA1 et NA2. Des secteurs vont être fermés à l'urbanisation, cela pour respecter le caractère naturel du site (NA3)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type I et type II : Plateaux Calcaires des Gras avec zone NATURA 2000 - site B5.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rosières est soumise au PPR naturel inondation du bassin de la Beaume. Arrêté préfectoral d'approbation en date du 01/08/2005.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est à environ 300m du site ZCS "Vallée moyenne de l'Ardèche et ses affluent". Une étude de sensibilité écologique a été réalisée lors du projet de carrefour giratoire et passage à 3 voies de la RD104. La majorité de l'emprise de la zone d'activité projetée est incluse dans le périmètre immédiat de l'étude écologique. Le volet milieu naturel est annexé à ce formulaire.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu dans le cadre de ce projet (à usage domestique et/ou irrigation).
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires issus des terrassements (pour réaliser les structures de chaussée ou fondation des bâtis) seront évacués du site, et mis en décharge agréée.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des matériaux issus de carrières seront nécessaires pour réaliser la structure de la chaussée (comme par exemple de la grave non traitée 0/80 ou grave non traitée 0/31.5).
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les enjeux sont limités. Seule l'avifaune a un enjeu fort, mais représente une faible emprise de la future zone d'activité et uniquement pour des survols. L'impact est uniquement en période des travaux, ces derniers seront réalisés hors des périodes de reproduction.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des zones à sensibilité particulières.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains sont actuellement en landes en friche et en garrigues. Dans le POS les terrains prévus pour l'aménagement sont classés 3NA, zone destinée à l'accueil d'activités économiques, en particulier artisanales. La modification du POS va fermer des terrains à l'urbanisation, de ce fait les espaces naturels seront conservés et protégés.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone 3NA interdit formellement implantation d'activités pouvant présenter des risques technologiques, ou produire des nuisances dommageables pour l'environnement ou le paysage, ou incompatibles avec la vocation touristique de la commune.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concerné par un risque inondation : La Beaume. Le projet est hors des zones inondable, et il prévoit des ouvrages de régulation des eaux pluviales. Le rejet des eaux pluviales se fera dans des affluents du Blajoux.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La RD 104 et les activités existantes génèrent déjà un bruit d'ambiance. Le projet ne provoquera pas de nuisances supplémentaires. De plus, les futurs bâtiments de la zone d'activités seront implantés à 100 mètres de la RD (arrêté préfectoral 2011357-0012).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Des candélabres seront mis au droit des voies d'accès de la future ZAEC, cela générera un éclairage diffus, pouvant même être arrêté en dehors des horaires d'ouverture des activités présentes sur site.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales vont être collectées par des noues et fossés, puis régulées par un bassin de stockage.</p> <p>Le milieu récepteur est le Blajoux et ses affluents.</p> <p>Les aires de stationnement des lots privés ne seront pas imperméabilisés.</p> <p>D'une manière générale, l'imperméabilisation des sols sera limitée au strict nécessaire.</p> <p>Les activités sur site produiront que des effluents domestiques qui seront traités à la parcelle.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les activités artisanales produiront des effluent domestiques (= eaux usées). Un assainissement à la parcelle est prévu pour les traiter.</p> <p>Une gestion des déchets est prévue dans le cadre du chantier.</p> <p>Chaque activité artisanale gèrera ses déchets.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Un diagnostic archéologique a été réalisé. Aucun matériel lithique n'a été découvert, la zone semble totalement inoccupée.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les impacts seront positifs sur les activités socio-économiques du secteur, cela va renforcer l'attractivité du territoire.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le schéma de cohérence du foncier économique d'Ardèche Méridionale.</p> <p>Le projet ne concerne pas de parcelles destinées à l'activité agricole. L'impact sur l'agriculture sera donc négligeable.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'autorité environnementale référence les projets suivants :

- Lanas - construction d'une centrale photovoltaïque - avis tacite au 25/12/2015.
- Saint Alban Auriolles - Défrichement pour un camping, avis le 21/09/2015.
- Saint Alban Auriolles - Extension de camping, avis le 18/09/2015.

Compte tenu de la nature des travaux et de la distance avec le projet (> à 15km), aucun effet cumulé n'est attendu avec les projets cités précédemment.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la faible sensibilité écologique de la zone, des mesures d'accompagnement établi dans le dossier loi sur l'eau pour sensibiliser les entreprises aux caractéristiques du milieu et limiter les nuisances, compte tenu de l'analyse paysagère et ses conclusions et directives d'aménagement, le projet de parc d'activités s'inscrit dans une démarche qualitative contrôlée. La commune a engagé la modification de la zone 3NA du POS de la commune de ROSIERES. Ce travail s'inscrit dans une volonté de conserver les espaces naturels et leurs fonctionnalités (maintien du couloir naturel en lien SRCE notamment avec le déclassement des terrains situés dans la montée de Chapias). Les secteurs à proximité de la zone Natura 2000 seront fermés à l'urbanisation.

Actuellement, les terrains sont en friches ou déjà occupé en limite Est par 2 entreprises (GEDIMAT et Pierres du Monde) de ce fait l'impact de la création d'une zone d'activité est limitée.

Lors des travaux des mesures seront prises (déchets, risque de pollution, emprise des zones travaillées, ...), de ce fait les effets temporaires seront rendus négligeables.

Les dossiers Loi sur l'Eau et d'Utilité Publique permettront de caractériser et définir les enjeux du site, ainsi que les mesures compensatoires en prendre en compte.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	<p>sont transmis en annexe de ce formulaire en plus des documents cochés ci-dessus:</p> <ul style="list-style-type: none"> - un plan de situation - l'étude paysagère APS. - le plan de composition.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

A PRIVAS le :

20 DEC. 2016

Fait à

le.

Signature



Le Directeur

Antoine SANTOS